



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
CNW, code 41  
Hebdomadaires régionaux de l'Outaouais

## Projet d'augmentation de la puissance de la centrale hydroélectrique de Buckingham à Gatineau

### LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 7 JUIN À GATINEAU

Québec, le 30 mai 2017 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Projet d'augmentation de la puissance de la centrale hydroélectrique de Buckingham à Gatineau* par Boralex inc. Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par une représentante du BAPE et aura lieu le **mercredi 7 juin 2017, à compter de 19 h 30, à la Salle des Chevaliers de Colomb, 480, rue des Pins à Gatineau, secteur Buckingham**. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation du dossier par le public débute aujourd'hui et se terminera le 14 juillet 2017.

C'est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet.

#### OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 14 juillet 2017, ces documents peuvent être consultés à la **Bibliothèque Bernard-Lonergan, 181, rue Joseph à Gatineau, secteur Buckingham**.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, local A-M100 de même que sur le site Web du BAPE au [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca), sous la rubrique « Mandats en cours ».

#### LE PROJET

Boralex inc. souhaite effectuer des travaux pour augmenter la puissance de la centrale hydroélectrique de Buckingham à Gatineau, située aux abords de la rivière du Lièvre, grâce au remplacement de quatre de ses cinq turbines. Ces modifications permettraient à la centrale de turbiner l'eau disponible de la rivière du Lièvre de façon plus optimale afin d'obtenir une puissance installée jusqu'à 20 MW.

Les travaux proposés n'amèneraient aucun changement au profil de la rivière et ne nécessiteraient aucune intervention en rive gauche. Le bâtiment serait toutefois réhabilité pour permettre l'installation des nouvelles turbines.

Le promoteur prévoit commencer les travaux au début de 2018 pour une remise en service de la centrale à l'automne 2019. Le coût du projet est évalué à 40 M\$.

### **Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact**

La réalisation du projet aurait des répercussions, notamment sur l'habitat du poisson, sur le bruit et sur le paysage, mais générerait des retombées économiques locales.

En ce qui concerne le milieu biologique, le projet engendrerait la mise à sec de zones de travail et la remise en eau de ces zones une fois les travaux terminés. Les poissons qui pourraient se trouver dans la zone à assécher seraient transportés en eau libre.

Sur le plan humain, les déplacements de la machinerie et des camions pourraient perturber la circulation locale. En phase de construction, le remplacement des installations du projet modifierait temporairement l'aspect visuel du site pour les résidents et les usagers des sentiers récréatifs. Selon le promoteur, les travaux pendant la phase de construction augmenteraient le niveau sonore ambiant. Afin d'atténuer cet impact, les travaux bruyants seraient réalisés de jour seulement en respectant les normes en vigueur.

Selon l'étude d'impact, le projet engendrerait des retombées économiques locales liées à l'embauche d'entrepreneurs locaux, à l'achat de matériel et à la présence de travailleurs provenant de l'extérieur de la région pour la durée des travaux.

### **LA DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE**

Toute personne, tout groupe, tout organisme ou toute municipalité qui désire que le projet soit discuté et évalué publiquement peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 14 juillet 2017, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

### **QU'EST-CE QUE LE BAPE ?**

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme public et neutre qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il a pour mission d'éclairer la décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects écologique, social et économique. Pour réaliser cette mission fondamentale, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec M. Alexandre Corcoran-Tardif, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 538 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [centrale-buckingham@bape.gouv.qc.ca](mailto:centrale-buckingham@bape.gouv.qc.ca).